

Annexe 7 : Auto-évaluation

1. CONTEXTE DE L'OPERATION

M. Didier Lamirand est engagé dans l'agriculture biologique depuis juillet 2004 avec le logo AB depuis 2007. Il exploite à ce jour 8 ha d'olivier et 30 ha d'amandes en fermage avec la commune de Calce (depuis 2003). L'ensemble de sa production est commercialisé avec le logo Bio (huile d'olive, pâte d'olive, etc.).

Dans l'optique de valoriser la filière oléicole, M. Lamirand, en partenariat avec la coopérative agricole Força Real La Catalane, souhaite développer une exploitation Agricole Biologique de culture d'oliviers sous serre. Cette méthode permettra notamment de protéger les oliviers contre les aléas climatiques et les maladies véhiculées par les insectes.

La démarche de la coopérative oléicole et de M. Lamirand s'inscrit dans la philosophie du développement durable, les serres ayant une double vocation : la production de plants d'oliviers et la production d'énergie. De plus, deux serres expérimentales seront dédiées à la culture d'amandier, de grenadiers, de figuiers et de figuiers de Barbarie.

Actuellement, les terrains concernés par le projet sont en friche.

Le projet agricole comprend la réalisation de 30 serres agricoles, pour une emprise au sol de 20 303 ha.

Le projet permettra de :

- protéger les plants contre les insectes extérieurs par des films ou filets pare-insectes relevables,
- disposer de serres performantes,
- cultiver à l'abri des aléas climatiques, tels que la grêle et le gel.

Par ailleurs, afin d'optimiser les investissements et de permettre à l'exploitation de disposer d'une ressource financière stable, les toits des serres seront équipés de panneaux solaires de trois catégories différentes en fonction des besoins en lumière dans les serres :

- 13 serres type plein soleil,
- 15 serres type Damier,
- 2 serres noires (rangement et conditionnement).

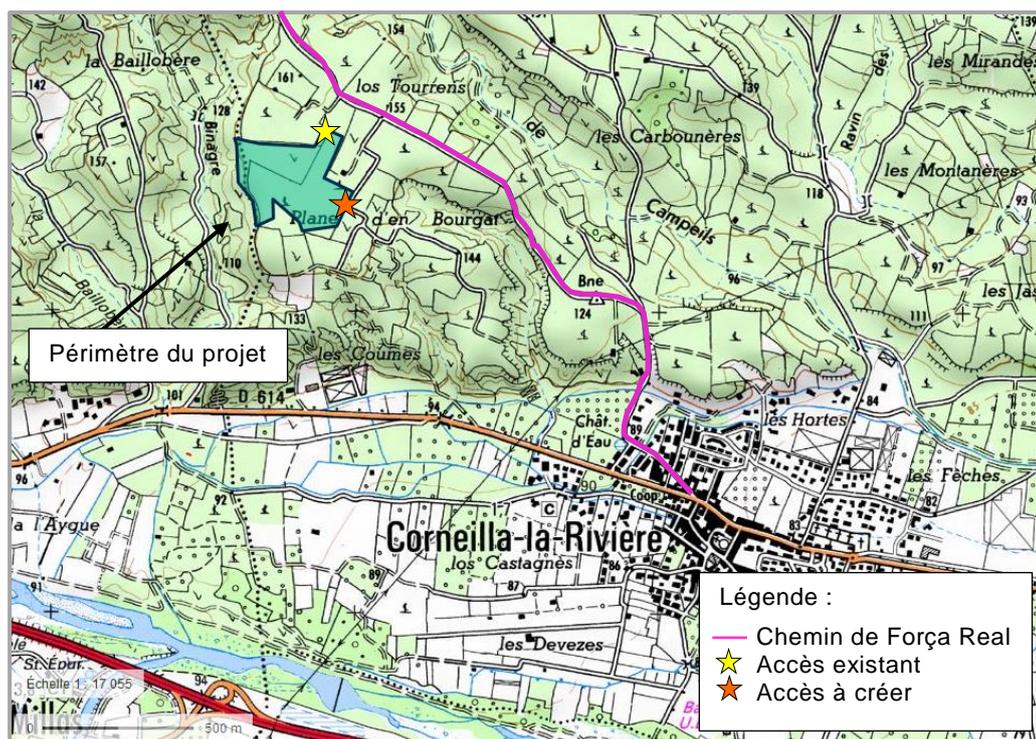
2. CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

↳ Cf. plan de masse ci-après

✚ Accès au site

Le projet s'inscrit sur un foncier maîtrisé d'environ 8,2 ha. L'emprise au sol des serres sera environ de 20 303 ha.

Le site sera accessible par le chemin de Força Real qui part de Corneilla-la-Rivière (sud-est), jusqu'au site. L'entrée au site se fera par l'ouest (accès existant) et par l'est (accès à créer, raccordé à un chemin d'exploitation existant).



Accès au site

(Source : Fond de plan Géoportail)

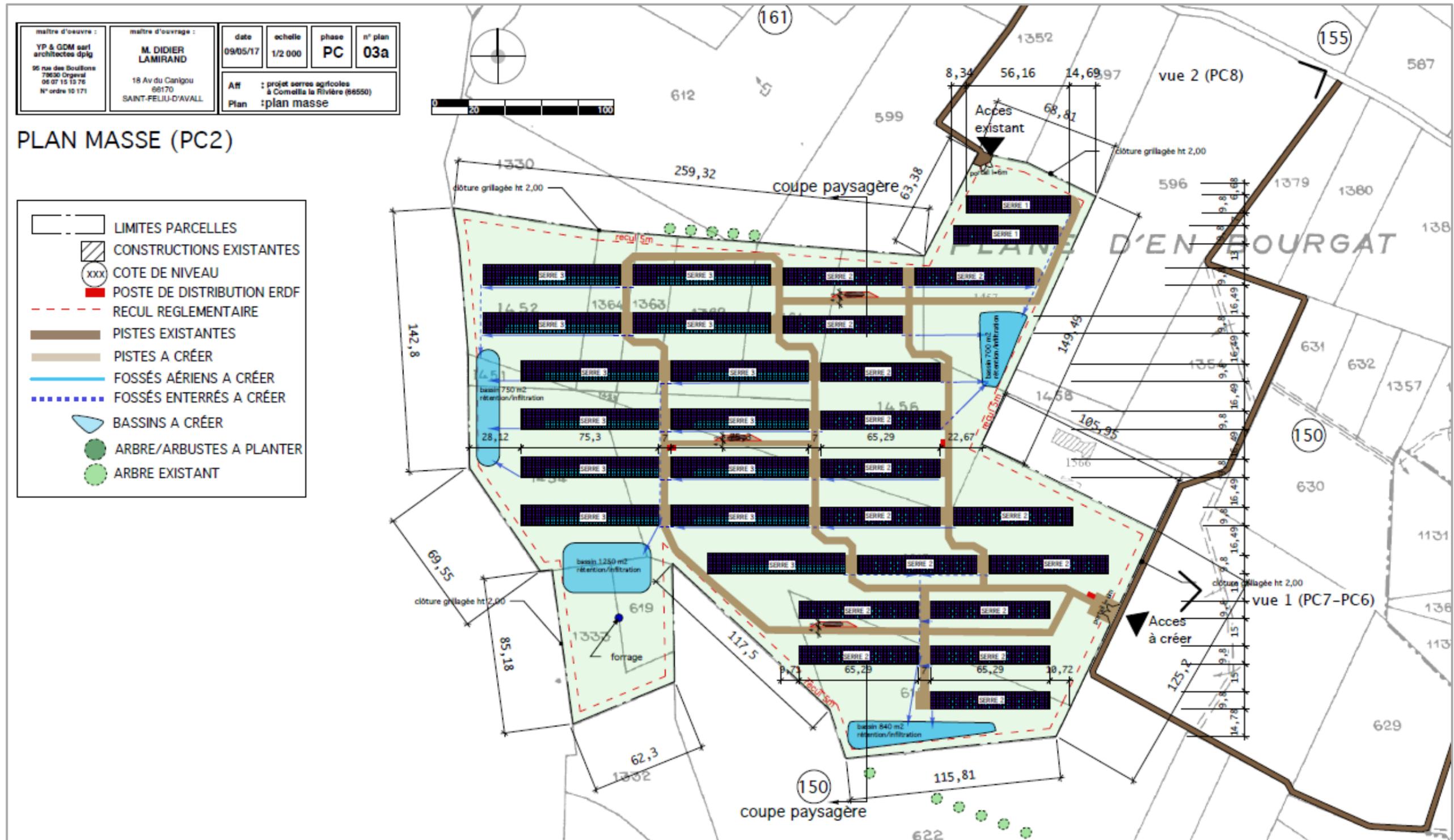
✚ Caractéristiques des serres

Les serres seront implantées plein Sud avec un espace d'environ 15 mètres entre 2 serres photovoltaïques pour éviter l'ombre portée d'une serre sur l'autre. L'implantation des serres a été définie notamment en fonction :

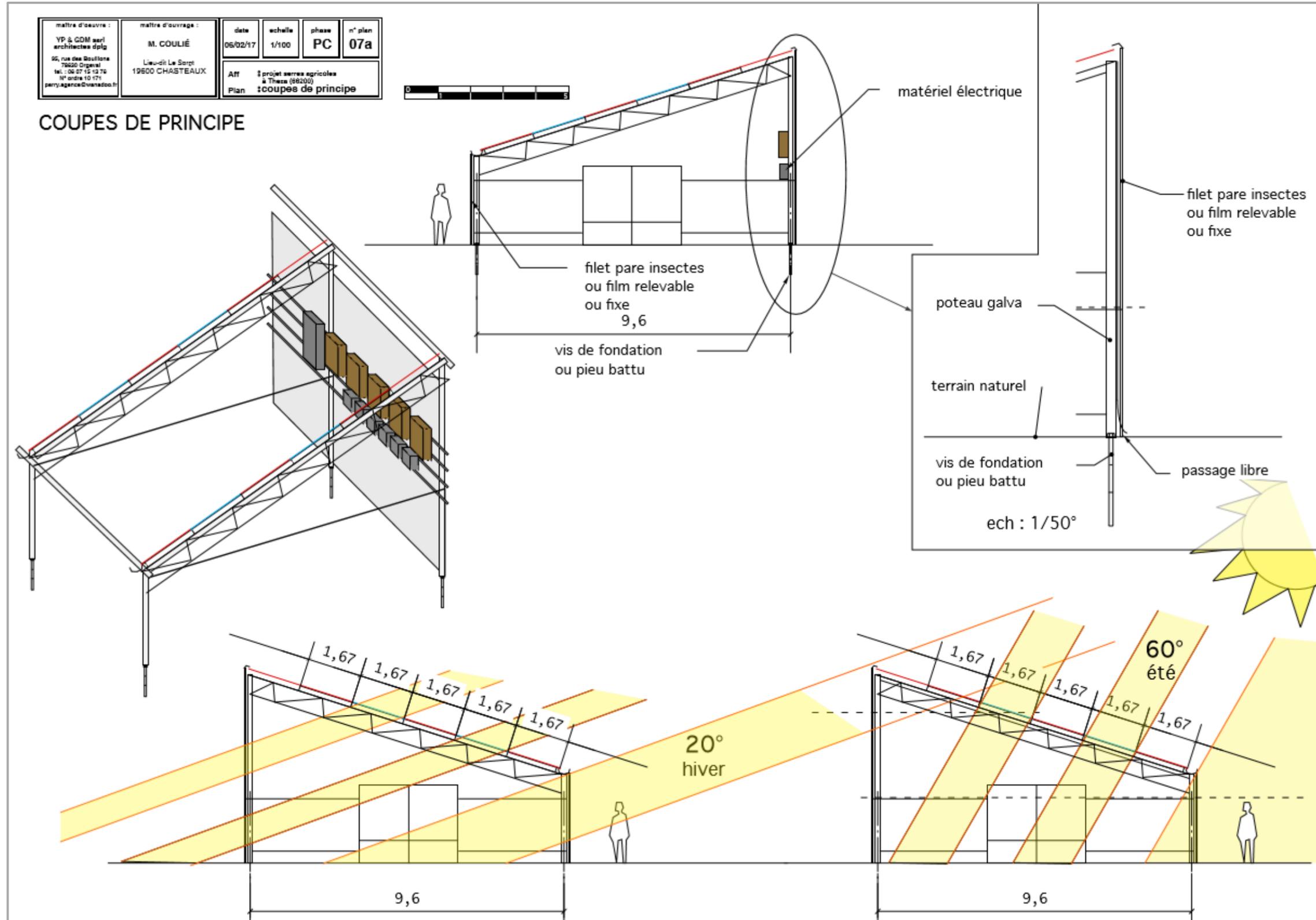
- des contraintes d'exploitation (accessibilité notamment),
- des contraintes techniques spécifiques aux panneaux solaires en toiture.

Les serres seront construites sur pieux battus. Cette technique présente en effet plusieurs avantages :

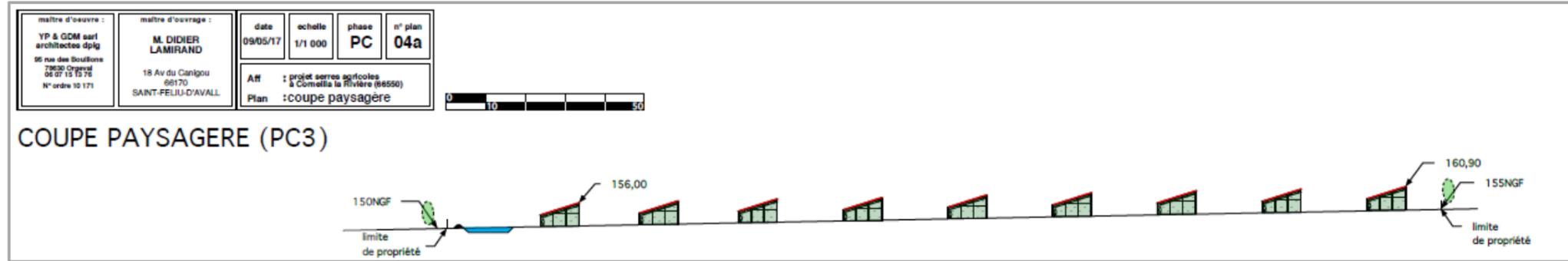
- elle ne nécessite pas la réalisation de terrassements ni de mouvements de terre importants,
- elle permet de réduire l'emprise au sol des infrastructures fixes,
- elle permet de préserver les terres agricoles (moins de roulage des engins de chantier, pas de matériaux excédentaires à stocker ...).



Plan de masse
(Source : Permis de construire)



Coupes de principe
(Source : Permis de construire)



État initial du site
(Source : Permis de construire – volet paysager)



Projet dans son environnement
(Source : Permis de construire – volet paysager)

Consommation en eau

Un forage se trouve actuellement au sein du site et sera utilisé pour l'arrosage raisonné des plants. Etant donné la nature des plantations (notamment des oliviers), l'exploitation ne nécessitera pas un apport d'eau conséquent. L'arrosage n'est prévu que pour accompagner la culture et obtenir des fruits plus charnus.

La demande en eau par serre (27 arbres) sera de 2m³/h pendant 2 heures, une fois par jour, de mai à septembre. Le reste de l'année, l'arrosage ne sera réalisé qu'une fois par semaine.

Le besoin en eau annuel est estimé à 15 000 m³/an.

Gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales seront gérées au niveau du site.

Les eaux pluviales issues des toitures seront récupérées par un système de gouttières et acheminées vers 4 bassins de rétention/infiltration (3 540 m² au total) dimensionnés pour accepter à minima un épisode pluvieux d'occurrence décennale.

Le fond des bassins ne sera pas étanché afin de permettre l'infiltration des eaux au droit de la parcelle.

3. ETAT INITIAL SIMPLIFIE DE LA ZONE D'ÉTUDE

Thématique	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeux Contraintes
Climat	Pas d'enjeu particulier	Favorable
Géologie / Usages des sols	Favorable aux pratiques agricoles.	Fort
Stabilité des terrains	La commune de Corneilla-la-Rivière s'inscrit dans PPRNP communal, approuvé le 19 juin 2014. La limite ouest du site de projet est située en zone d'aléa mouvement de terrain.	Faible
Ressource en eaux souterraines	Le périmètre de projet ne recoupe aucun périmètre de captage / forage AEP.	Moyen
Eaux superficielles	La zone d'étude ne recoupe aucun cours d'eau permanent ou temporaire.	Non significatif
Risque inondation	Le site de projet n'est pas concerné par le risque inondation.	Nul
Milieux naturels	La zone d'étude (correspondant au périmètre de projet et à la bande de 100 m autour) est composée de : <ul style="list-style-type: none"> - parcelles agricoles (vignes et friches agricoles), - haies d'arbres et arbustes, - voiries (rue de Forçat Réal et chemins agricoles), - Zones boisées accompagnant le ruisseau de la Coma de Vinagre. <p>Le site de projet s'inscrit quant à lui, sur des parcelles agricoles en friches.</p> <p>Aucun périmètre réglementaire et/ou réglementé, zone Natura 2000 et/ou zone d'inventaires n'est recoupé par le site de projet.</p> <p>La zone d'étude est concernée par le Plan National d'action pour les Vautours fauves.</p> <p>Le périmètre de projet ne présente pas d'éléments naturels ou artificiels pouvant être utilisés comme zones de gîtes par les chiroptères.</p>	Faible à moyen
Patrimoine	La zone de projet ne recoupe aucun périmètre de protection de 500 m de monument historique. Par ailleurs, aucun patrimoine vernaculaire n'a été identifié au sein du périmètre de projet et/ou sur ses abords proches.	Nul
Paysage	La zone d'étude s'inscrit dans l'unité paysagère de plaine agricole du Roussillon. Il s'agit d'une entité paysagère caractéristique du terroir local et relativement préservée.	Moyen
Milieux humains	La zone d'étude s'inscrit au sein d'un territoire agricole, avec : <ul style="list-style-type: none"> - des chemins agricoles, - des terrains agricoles de part et d'autre, - une zone boisée à l'ouest, - rue du Forçat Réal, - une ferme à l'est. 	Faible à moyen

4. EFFETS PREVISIONNELS DU PROJET EN PHASE CHANTIER

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
Climat	Émissions de gaz à effet de serre lié à l'utilisation d'engins de chantier fonctionnant au fioul.	Utilisation d'engins de chantier récents et régulièrement entretenus. Nombre d'engins sur site faible.	Non significatif
Géologie	Consommation de matériaux minéraux. Impact lié aux matériaux excédentaires (mise en dépôt définitif sur des terrains agricoles ou naturels).	Méthode de construction nécessitant peu de matériaux (béton pour pieux battus). Méthode de construction générant peu de matériaux excédentaires. Ceux-ci seront régalez au niveau des espaces interstitiels entre les serres et au niveau de pistes internes.	Non significatif
Qualité des sols	Dégradation des terres agricoles par roulage des engins. Pollution en cas de déversement accidentel	Délimitation des zones de roulage des engins de chantier afin de préserver l'horizon supérieur des terres devant être cultivées sous serre. Équipement de tous les engins de chantier de kits anti-pollution. Définition d'un plan d'actions en cas de déversement accidentel. Ravitaillement des engins de chantier par la technique du « bord à bord » au-dessus d'un bac d'égouttures.	Nul
Ressource en eaux souterraines / eaux superficielles	Risque de pollution des eaux souterraines et superficielles	Toutes les mesures possibles de salubrité et de sécurité sur le chantier seront prises afin de limiter au maximum l'impact des travaux sur le site et son environnement.	Faible
	Risque de pollution des eaux pluviales en cas de pollution accidentelle.	Mise en place de mesures préventives et curatives de luttés contre les pollutions accidentelles (plan de prévention, équipement de tous les engins de kits anti-pollution, plan de circulation ...).	Nul
	Risque de pollution des eaux pluviales par apport de MES	Afin d'éviter tout risque de pollution des eaux superficielles et souterraines par apport massif de MES, les mesures suivantes sont prévues : - réalisation au démarrage du chantier des quatre bassins de rétention, - mise en place d'un assainissement pluvial provisoire en phase travaux (fossés).	Nul
Écoulement en période de crue	Création d'obstacle au bon écoulement des eaux en cas d'inondation.	Site de projet en dehors de la zone d'inondation.	Nul

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
Milieux naturels	Dégradation des abords de la zone de chantier. Modification des axes de déplacements. Pertes d'habitats naturels.	Afin d'éviter le roulage des engins de chantier en dehors de la zone de travaux, celle-ci sera délimitée par des rubalises ou un système équivalent. Si les travaux sont réalisés en période sèche ou venteuse, les pistes de chantier seront arrosées en tant que besoin pour réduire l'envol des poussières.	Non significatif
Paysage	Dégradation du cadre paysager en phase travaux.	Comme tous travaux, le chantier induira une modification du paysage local. Toutefois, le site de projet s'inscrit à l'écart des zones urbaines et des principaux axes de communication.	Faible
Milieux humains Qualité de vie			
<i>Accès agricoles</i>	Modification des accès agricoles. Augmentation des temps de parcours.	La mise en œuvre du projet n'induit pas de modification des chemins et des accès agricoles existants.	Nul
<i>Émissions sonores</i>	Nuisances liées à la réalisation des travaux et au fonctionnement des engins de chantier.	Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur. Pas de travaux les jours fériés et le week-end.	Non significatif
<i>Émissions lumineuses</i>	Nuisances liées à l'utilisation de source lumineuse dans un environnement non urbanisé.	En l'absence d'intervention de nuit, il ne s'avère pas nécessaire de mettre un éclairage fixe.	Nul
<i>Gestion des déchets</i>	Dégradation et nuisances liées à la présence de déchet sur site.	Mise en place du tri sélectif sur le chantier. Évacuation régulière des déchets de construction (plastiques, ferrailles, ...) vers un centre habilité à les recevoir. Évacuation des déchets verts liés à la suppression des friches agricoles en déchetterie.	Non significatif
<i>Nuisance visuelle depuis les habitations proches</i>	Vision sur le chantier en raison de la proximité de certaines habitations avec le site.	Les boisements situés en limite ouest du site seront conservés.	Faible

5. EFFETS PRÉVISIONNELS DU PROJET EN PHASE « EXPLOITATION »

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
Milieu Physique			
Climat	Émissions de gaz à effet de serre lié.	La mise en place de panneaux solaires participera, à l'échelle du projet, à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Positif
Qualité et usages des sols	Consommation de terrains agricoles. Pollution des sols.	Le projet n'induit pas de perte de terrains agricoles, son objectif étant de créer des conditions favorables à la culture d'oliviers sous serres. Par ailleurs, les espaces interstitiels non utilisés comme pistes seront enherbés (pelouses fleuries afin de favoriser les habitats propices aux insectes pollinisateurs).	Nul
Ressource en eau souterraine / eaux superficielles	Pollution des eaux superficielles et souterraines.	Récupération des eaux pluviales au niveau de la toiture par un système de gouttières.	Nul
	Augmentation des débits ruisselés.	Mise en place de 4 bassins de rétention dimensionnés pour accepter à minima un épisode pluvieux d'occurrence décennale.	Non significatif
	Consommation en eau	Consommation en eau très faible. Utilisation du forage déjà en place sur le site.	Faible
Écoulement en période de crue	Création d'obstacles au bon écoulement des eaux en cas d'inondation.	Site de projet hors zone d'inondation de la Têt.	Nul
Milieux naturels	Réduction des habitats de chasse et d'alimentation.	Maintien des boisements en limite ouest du site.	Faible
Paysage	Modification du paysage local. Dégradation du cadre paysager.	Le projet s'inscrit sur des terrains anciennement exploités pour l'agriculture et actuellement en friches. Les perceptions visuelles sur le site sont limitées au chemin de Força Real et à l'habitation située en limite nord-ouest du site. Toutefois, celle-ci est séparée du site de projet par une haie arborée (masque visuel).	Faible
Milieux humains et Qualité de vie			
<i>Activités agricoles</i>		Le projet permettra de diversifier, augmenter et pérenniser l'activité agricole de M. Lamirand.	Positif
<i>Gestion des déchets</i>	Déchets verts	Les déchets verts issus de l'activité seront valorisés (composte) et réutilisés sur l'exploitation et/ou évacués pour valorisation en déchetterie.	Non significatif

6. CONCLUSION

Le projet porte sur la mise en place de serres agricoles en lieu et place de parcelles agricoles en friches.

Didier LAMIRAND, en partenariat avec la coopérative oléicole Força Réal La Catalane, souhaite valoriser ces parcelles en y développant une exploitation Oléicole sous serre, respectant le cahier des charges relatif à l'Agriculture Biologique.

De plus, l'association entre l'exploitation agricole et la mise en place de panneaux solaire sur les toits des serres permet la mise à disposition d'un nouvel outil de production de qualité et à moindre coût pour l'exploitant agricole.

Dans le cadre du projet, un panel de mesures a été prévu, tant en phase chantier qu'en phase exploitation, pour réduire ses impacts sur l'environnement. Les mesures envisagées portent notamment sur :

- la protection des sols,
- la protection des eaux souterraines et superficielles,
- la protection du patrimoine naturel,
- la protection du paysage,
- la protection des populations riveraines et la réduction des déchets.

Les mesures d'évitement et de réduction envisagées permettront de réduire significativement l'incidence du projet sur l'environnement au sens large du terme (niveaux d'impacts résiduels nuls à faibles en fonction des thématiques).

*

* *

Ainsi, au vu de la nature du projet et de ses incidences prévisibles sur l'environnement, les populations riveraines et la santé, nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.